



FCPR

VATEL RENDEMENT PME

FONDS DÉDIÉ À L'INVESTISSEMENT
OBLIGATAIRE AU TRAVERS D'OBLIGATIONS
SIMPLES ET CONVERTIBLES.

Le Fonds dispose d'une valeur liquidative bimensuelle exerçable.
L'horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.

Agrément AMF le 13/06/2024
sous la référence : FCR20240014
Code ISIN Parts A : FR001400KQ02
Code ISIN Parts B : FR001400KQ10



VATEL CAPITAL

QU'EST-CE QU'UN FCPR ?

Le FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) est un véhicule de placement historiquement réservé aux institutionnels et conçu pour investir dans des titres de sociétés non cotées. Il s'agit d'un produit de capital développement qui présente un risque de perte en capital. Le FCPR Vatel Rendement PME est un fonds spécifiquement dédié à l'investissement dans le non coté au travers d'obligations convertibles et d'obligations simples. Le Fonds dispose d'une valeur liquidative bimensuelle exerçable. L'horizon de placement recommandé est 5 ans minimum.

LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION CONVERTIBLE ?

- Une obligation permet de percevoir le paiement d'un coupon régulier fixé dès l'origine.
- Une obligation convertible permet d'améliorer ce rendement en percevant à l'échéance un coupon supplémentaire, appelé « prime de non conversion » et dont le prix a également été déterminé dès l'origine.
- Ces flux sont prévus par contrat mais restent dépendants de la santé financière de l'entreprise, ils ne sont donc pas garantis et pourraient être inférieurs à l'évolution de l'action de l'entreprise.
- La notion de « conversion » donne à Vatel Capital l'opportunité d'échanger son obligation contre des actions de la société. Elle renonce alors à la perception des futurs coupons ainsi qu'à la prime de non conversion mais touchera le prix de vente de l'action. Il peut être parfois difficile de vendre ou liquider une position de titres non cotés.
- L'obligation convertible permet donc de bénéficier des avantages de l'obligation (taux contractuel, perception de coupon...) et d'utiliser, éventuellement, la faculté de conversion de l'obligation en action pour bénéficier, le cas échéant, d'un accroissement de valeur de la société. Les obligations convertibles ne sont cependant pas exemptes d'une perte en capital, dans le cas unique d'un défaut de l'émetteur.

LES OBLIGATIONS SIMPLES

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION SIMPLE ?

- Une obligation simple permet de percevoir le paiement d'un coupon régulier fixé dès l'origine.
- Ces flux sont prévus par contrat mais restent dépendants de la santé financière de l'entreprise, ils ne sont donc pas garantis et pourraient être inférieurs à l'évolution de l'action de l'entreprise.





POURQUOI INVESTIR DANS DES PME AU TRAVERS D'OBLIGATIONS ?

UNE DEMANDE DES ENTREPRISES EN HAUSSE :

En raison des règles prudentielles (Bâle III, IV...), les banques ont depuis plusieurs années des difficultés à prêter aux PME. Nous pensons que cette situation de réduction de l'offre de crédit explique en partie l'augmentation constante du nombre d'émissions d'obligations simples ou convertibles de PME.

DES OPÉRATIONS MENÉES EN PARALLÈLE AVEC LES BANQUES :

Les banques considèrent les obligations convertibles comme des quasi-fonds propres. À ce titre, les entreprises acceptent un taux élevé car elles leur permettent d'obtenir un financement bancaire. Ces taux peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse suivant les conditions de marché. Toutefois, le remboursement du capital et le paiement des intérêts restent dépendants de la santé financière de l'entreprise et ne sont pas garantis, ce qui peut conduire à une perte en capital. Les taux d'intérêt des émissions futures sont par ailleurs susceptibles d'être revus à la baisse.

QUELS SONT LES RISQUES ?

• LE RISQUE SUR LE CAPITAL

Investir dans des PME sous forme d'obligations suppose une prise de risque qui peut entraîner une perte en capital. Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi en cours de vie du FCPR.

• LE RISQUE SUR LE NON COTE

Investir en titres de PME ou ETI non cotés est normalement plus risqué qu'un investissement en titres de sociétés cotés sur des marchés réglementés, dans la mesure où les sociétés non cotées sont généralement (i) plus petites, (ii) plus vulnérables aux changements affectant leurs marchés et les produits qu'elles développent et (iii) fortement tributaires des compétences de l'équipe de direction et de leur aptitude à mener à bien la stratégie de développement.

• LE RISQUE DE TAUX

Investir dans des titres obligataires présente un risque de taux. Une hausse des taux entraînera une baisse de la Valeur Liquidative.

• LE RISQUE DE NON LIQUIDITE

Les investissements du FCPR seront principalement non cotés.



LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE VATEL CAPITAL

Créée en 2008, Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF sous le n° GP-08000044 et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 507 646 883. Nous sommes spécialisés dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Notre force repose sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de quinze ans.

Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, et notamment la santé, l'environnement, l'industrie, les services aux entreprises ou le tourisme.

Les équipes de Vatel Capital financent et accompagnent des PME et/ou des sociétés présentant :

- Des cashs flows prévisionnels permettant le remboursement de l'obligation dans un environnement économique stable.
- Une visibilité et des perspectives de croissance.
- Une maturité dans leur développement.

Les entreprises ciblées auront moins de 500 M d'€ de chiffre d'affaires et seront donc plus sensibles à des retournements économiques que des sociétés de grande taille. Tous les secteurs d'activités pourront être représentés afin d'optimiser la diversification du fonds et par là même la diminution du risque sectoriel.

Le FCPR Vatel Rendement PME a vocation à investir un objectif de 55 % en Obligations Convertibles cotées et non cotées (ratio minimum de 50%), 20 % en Obligations Simples non cotées (Vatel Direct), 25 % en OPCVM monétaire et obligataire ou obligation corporate.

Le Fonds pourra investir principalement dans des obligations d'entreprises à remboursement mensuel émises par la plateforme Vatel Direct. L'allocation cible dans les titres émis par la plateforme Vatel Direct est de 20 % pour les obligations simples et de 35 % pour les obligations convertibles, avec un plafond total à 60 %. Dans ce cas, sa quote-part pourra être comprise à minima entre 5 % (ou ticket minimum de 100 K€) et 65 % maximum du montant total émis. Il est rappelé que Vatel Direct perçoit une commission payée par l'émetteur du titre obligataire et que le souscripteur du Fonds ne paie donc aucun frais supplémentaire.

55 %

en Obligations Convertibles
cotées et non cotées
(ratio minimum de 50%)

20 %

en Obligations Simples non
cotées (Vatel Direct)

25 %

en OPCVM monétaire et
obligataire ou obligation corporate



DES ÉMISSIONS CIBLES À POTENTIEL :

Les obligations convertibles ou simples ciblées proposent actuellement des rendements actuariels significatifs sur des durées de 4-5 ans. Les taux des prochaines émissions sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'environnement économique, notamment à la baisse. Les rendements ne sont donc pas garantis et dépendent aussi de la santé de l'entreprise (risque d'insolvabilité de l'émetteur). Par ailleurs, il s'agit de titres non cotés s'accompagnant notamment d'un risque d'illiquidité.

LA GESTION DU RISQUE :

- En cas d'existence d'actifs tangibles et liquides (murs, fonds de commerce, droits d'exploitation...), Vatel Capital mettra tout en oeuvre pour négocier des garanties.
- La durée du placement recommandée est de cinq (5) ans
- Le FCPR est investi principalement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

A SAVOIR

IL EST RAPPELÉ QUE LE
PAIEMENT DES COUPONS ET
LE REMBOURSEMENT DU
NOMINAL DES OBLIGATIONS
DÉPENDENT DE LA BONNE
SANTÉ FINANCIÈRE DES
ENTREPRISES ET QUE LE
FONDS PRÉSENTE UN RISQUE
DE PERTE EN CAPITAL.



PRINCIPAUX FRAIS

Le tableau ci-dessous présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce Fonds. Il a été établi sur la base d'une durée de conservation des parts de 5 ans, qui est la durée de placement recommandée.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie	0,6 %	0,6 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,80 % pour les parts A 1 % pour les parts B	0,75 % pour les parts A
c) Frais de constitution	0,02 %	-
d) Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,1 %	-
e) Frais de gestion indirects	0,1 %	-
f) Commission de surperformance	La Société de Gestion percevra des frais variables sous la forme d'une commission de sur performance au-delà d'une progression de 5% annuelle de la valeur liquidative	-
TOTAL	Parts A : 2,62 % Parts B : 1,82 %	1,35 %

LISTE DES FONDS AGRÉÉS & GÉRÉS

LA SOCIÉTÉ DE GESTION A TOUJOURS RESPECTÉ, POUR LES FONDS GÉRÉS, SES DÉLAIS ET QUOTAS D'INVESTISSEMENT.

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°7	2014	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°8	2015	63,40 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	72,40 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	82,00 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°11	2018	76,30 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	74,50 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	100,40 %	30 juin 2024
FIP Kallisté Capital n°14	2021	75,00 %	30 juin 2025
FIP Kallisté Capital n°15	2022	69,70 %	30 juin 2026
FIP Kallisté Capital n°16	2023	38,00 %	30 juin 2027
FIP Mascarin Capital n°1	2017	72,90 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°2	2018	79,70 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°3	2019	68,10 %	30 juin 2024
FIP Mascarin Capital n°4	2022	19,20 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°7	2018	112,10 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°8	2019	100,60 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	37,50 %	30 juin 2025
FCPI Dividendes Plus n°10	2022	18,50 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°11	2023	3,40 %	30 juin 2027

LA FISCALITÉ

VOUS POUVEZ INVESTIR DANS LE FCPR VATEL
RENDEMENT PME AU TRAVERS DE 2 PARTS :

La part A,

FR001400KQ02

capitalisante et accessible
à partir de

1 000 €

La part B,

FR001400KQ10

capitalisante et accessible
à partir de

10 000 €

• Le FCPR bénéficie d'une fiscalité attractive :

Sous réserve d'engagement de détention des parts pendant 5 ans,

- d'une souscription en compte-titres ou en nominatif pur,
- les personnes physiques seront exonérées de l'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)*,
- les personnes morales soumises à l'IS bénéficieront d'un taux d'imposition forfaitaire à 15 % sur les plus-values*.

*Selon les règles fiscales en vigueur au 31/12/2023.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription	Le Fonds permet un investissement permanent et ne dispose pas réglementairement de date de fin de commercialisation. Toutefois, sur initiative de la société de gestion et dans l'intérêt des souscripteurs, la société de gestion pourra fermer temporairement ou définitivement les souscriptions
Valeur de la part	1 000 euros. Souscription minimale 1 part pour les parts A et 10 parts pour la part B.
Valorisation	Bimensuelle
Durée de blocage	Pas de durée de blocage
Horizon de placement recommandé	5 ans
Frais	Les frais du fonds dépendent des catégories de parts et sont détaillés dans le règlement et le DIC priips de chaque catégorie de parts. (Taux de Frais Annuels Moyens maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie de parts : A : 2,66 % ; B : 1,82%).
Dépositaire	ODDO BHF
Société de gestion	Vatel Capital
Commissaire aux comptes	Mazars

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers, dont le risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement du Fonds (le « Règlement »). Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.



24, rue de Clichy - 75009 Paris
Tél. 01 40 15 61 77
contact@vatelcapital.com

www.vatelcapital.com

Vatel Capital, SAS au capital de 200 000 € RCS Paris B 507 646 883
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP-08000044